

2021 DPE 15 DFA Budget annexe de l'assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2021

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget supplémentaire de l'assainissement pour l'exercice 2021 composé de :

- une section d'exploitation qui regroupe l'ensemble des besoins pour le fonctionnement de la section d'assainissement de Paris ;
- une section d'investissement qui comporte un programme d'investissement avec une gestion par autorisations de programme et crédits de paiement.

Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Ce budget est soumis à l'instruction comptable M49, applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. L'activité d'assainissement étant assujettie à la TVA, ce budget est présenté hors taxes.

Par délibération en date des 15, 16 et 17 décembre 2020, vous avez arrêté le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes pour l'exercice 2021 à la somme de 93.669.695,98 euros pour la section d'exploitation et à 81.828.640,67 euros pour la section d'investissement.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous soumettre les ajustements suivants à apporter à ce budget :

- la prise en compte des reports de résultats de l'exercice précédent ;
- l'inscription des restes à réaliser 2020 ;
- l'ajustement des dépenses pour tenir compte de l'évolution des besoins ou de mouvements intervenus depuis le vote du budget primitif ;
- l'inscription en opérations d'ordre, des frais d'études suivies de travaux au chapitre travaux pour l'année 2020.

Après constatation des résultats de l'exercice 2020 à l'occasion du vote du compte administratif lors de la séance du conseil de Paris des 1, 2, 3 et 4 juin 2021, il convient de reporter les excédents constatés à la clôture de l'exercice 2020 pour 7.254.879,31 euros en recettes d'exploitation et 18 125 730,46 euros en recettes d'investissement.

Par ailleurs, compte tenu de l'impact constant depuis 2020 de la situation sanitaire subie, un certain nombre d'opérations en section investissement sont perturbées et entraînent des surcoûts ou des reports de calendrier d'exécution.

Les ajustements sont proposés par rapport à la dernière décision budgétaire, soit le budget primitif 2021.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le montant global des autorisations de programme est majoré de 4.544.382,99 euros sur le périmètre du budget annexe de l'assainissement à l'occasion de ce budget supplémentaire.

Les modifications sont les suivantes :

Amélioration – gestion des sables – augmentation de 100.000 euros

Un montant supplémentaire de 100.000 euros est inscrit afin d'assurer les besoins en études pour la création de puits de service dans les secteurs de Clichy et de la rue de l'Université.

Informatique – communication – augmentation de 235.000 euros

L'inscription supplémentaire porte sur la création d'une autorisation de programme nouvelle d'un montant de 235.000 euros afin de réaliser l'indispensable sécurité numérique des installations informatiques du service (OSE – opérateur de service essentiel) dont 70.000 euros de matériel complémentaire à cette sécurisation.

Logistique – augmentation de 305.000 euros

L'augmentation reflète les achats supplémentaires de masques intégraux avec testeurs de débit (150.000 euros), de matériel industriel pour la surveillance de la baignade (100.000 euros) et l'achat de lave-bottes (55.000 euros).

Réparations – augmentation de 500.000 euros

Il est inscrit une augmentation de 500.000 euros pour des travaux de grosses réparations à réaliser sur les ouvrages d'assainissement.

Opérations pour compte de tiers - augmentation de 140.000 euros

Un complément (140.000 euros) est demandé par la RATP pour un dévoiement supplémentaire de réseaux, objet d'un avenant à la convention. Ces travaux supplémentaires sont liés à l'aménagement de la station de métro Place d'Italie, opération entièrement remboursée par la RATP.

Reprise sur amortissement - inscription de 4.175.107,99 euros

Cette autorisation de programme est augmentée afin de réaliser les montants des études suivies de travaux des exercices 2018 à 2020 à transférer sur les travaux de l'exercice 2020.

CREDITS DE PAIEMENT

En section d'investissement, les crédits sont diminués de 3.581.764,64 euros en dépenses et de 20.194.504,27 euros en recettes (hors restes à réaliser 2020 et reprise de résultat d'investissement). Le montant total de la section investissement tient compte de l'ajustement des crédits de paiements et de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2020 pour 18.125.730,46 euros, totalement intégrés aux recettes, ce qui porte la section d'investissement à 79.759.866,86 euros, équilibrée en dépenses et en recettes.

1-1 Recettes d'investissement

a) Participations AESN et SIAAP

Les recettes de l'Agence de l'eau Seine Normandie initialement inscrites au budget primitif 2021 à hauteur de 26.055.658 euros ont été versées par anticipation fin 2020 (dont 16.357.303,00 euros au chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées, nature 1678 et 9.698.355,00 euros au chapitre 13 - Subventions d'investissement, nature 13111). Ces montants concernent la nouvelle opération de création du bassin Austerlitz, la réhabilitation du collecteur du secteur de l'école militaire et du collecteur Clichy. Ces inscriptions sont donc supprimées au budget supplémentaire.

Sur la nature 13111, la participation financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie est actualisée à hauteur de 5.062.070 euros pour les diagnostics et les réhabilitations des branchements particuliers (811.486 euros), la refonte du système de supervision GAASPAR (354.420 euros), les diagnostics et les réhabilitations des collecteurs (3.275.576 euros), le système de dépollution des eaux pluviales du secteur Bugeaud (549.460 euros), le diagnostic du réseau d'eau non potable des bois de Boulogne et Vincennes (41.152 euros) et une étude sur les rejets de la Bièvre (29.976 euros).

Les subventions du SIAAP sont actualisées à hauteur de 3.080.751,77 euros sur la nature 1316.

Les prêts de l'Agence de l'eau Seine Normandie sont mis à jour à hauteur de 1.815.000 euros.

b) Opérations pour compte de tiers

L'opération de dévoiement des réseaux sur le secteur de la rue de l'Évangile à réaliser dans le cadre des travaux de la ligne CDG-Express est reportée à 2022, le montant de 3.000.000 euros est donc annulé en 2021 sur le chapitre 45 (opérations pour compte de tiers). Un supplément de 130.000 euros est inscrit pour la poursuite des travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre de la mécanisation de la station de métro Place d'Italie à réaliser pour le compte de la RATP.

c) Opérations d'ordre

Le montant des dotations aux amortissements (chapitre 040, natures 28) est augmenté de 301.834,86 euros et ajusté au montant définitif connu à la clôture de l'exercice précédent, soit 26.652.574,54 euros. Cette opération d'ordre trouve son écriture symétrique en dépenses d'exploitation (chapitre 042, nature 6811).

Le chapitre 041 est actualisé et diminué de 906.486 euros au regard des versements des avances sur les opérations de travaux en cours. Par ailleurs, un montant de 4.175.107,99 euros est inscrit en opération d'ordre, nature 2031 pour les études suivies de travaux des exercices 2018 à 2020 à transférer sur les travaux de l'exercice 2020.

d) Résultat de l'exercice précédent

L'excédent d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2020 est affecté à hauteur de 1.512.990,83 euros au compte 1068.

L'excédent d'investissement de 18.125.730,46 euros, constaté à la clôture de l'exercice 2020, est repris intégralement en recettes de la section d'investissement (ligne budgétaire R001).

e) Emprunt d'équilibre

Compte tenu de ces différents mouvements, l'autorisation de recours à l'emprunt d'équilibre (chapitre 16, nature 1641) est diminué de 6.307.976,90 euros, s'établissant à 9.163.199,79 euros.

1-2 Dépenses d'investissement

Le total des restes à réaliser sur l'exercice précédent d'un montant de 1.512.990,83, euros, est repris au budget supplémentaire aux chapitres 20, 21 et 23.

Le montant des crédits de paiement est réduit de 2.247.775,83 euros sur les chapitres précités hors avances sur marchés et restes à réaliser. Au global, la diminution des crédits de paiement sur les chapitres précités est de 734.785 euros en reprenant les restes à réaliser.

a) Diminution des crédits de paiement de 7.388.000 euros

Une diminution des dépenses d'équipement 2021, de 7.388.000 euros reflète le décalage ou le report d'opérations inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 hors avances sur marchés.

Les diminutions concernant les travaux s'élèvent à 6.960.000 euros et portent sur le report de la refonte du système GAASPAR pour la partie des SGL (-700.000 euros) et pour la partie de la gestion adaptative des ouvrages (-720.000 euros), le report des travaux de création des puits de service (-160.000 euros), le report des travaux sur l'égout de la rue de Trévise (-600.000 euros), l'annulation du montant inscrit pour l'opération de la cité Debergue (-500.000 euros), l'ajustement en fin de chantier de la réhabilitation du collecteur de Clichy-porte de Clichy (-200.000 euros), le report de la réhabilitation des collecteurs Bosquet (-400.000 euros), du secteur du 3^{ème} arrondissement (-640.000 euros), du secteur de la Goutte d'Or (-1.400.000 euros) et des remplacements des trappes d'accès (-100.000 euros). Par ailleurs, des diminutions sont prévues suite aux reports des travaux dans les locaux (-1.540.000 euros) pour ce qui concerne les ateliers du secteur Delesseux, de la halle d'Auteuil, du relogement du site de La Chapelle et du réaménagement de la supervision de la division de la surveillance du réseau.

Le montant relatif aux frais de passation des marchés est supprimé (-8.000 euros).

b) Augmentation des crédits de paiement de 6.653.215 euros

Une augmentation de crédits de paiement des dépenses d'équipement est inscrite et s'élève à 6.488.215 euros. Ces augmentations concernant les études inscrites en nature 2031 pour 707.000 euros portent sur la poursuite de la mise à jour du calage du modèle hydraulique – modèle 1D (102.000 euros) afin d'améliorer la fiabilité des résultats d'étude sur des pluies d'orage. Le montant dédié à la gestion adaptative des ouvrages (200.000 euros) permettra d'atteindre l'objectif de la poursuite de l'étude de faisabilité aux mesures de Chamonard, en zone très sensible et très impactée par le projet de la ZAC Bercy Charenton.

Par ailleurs, les études pour la création des puits de service nécessitent 80.000 euros supplémentaires, les diagnostics des ouvrages augmentent de 300.000 euros et les études pour les futurs travaux de la halle d'Auteuil de 25.000 euros.

Les autres augmentations (663.500 euros) portent sur l'achat de matériel de sécurité et d'exploitation industrielle pour 335.000 euros et de matériel informatique pour 165.000 euros, pour le câblage des petits sites et l'achat de logiciels informatiques (93.500 euros). Par ailleurs, 70.000 euros sont prévus afin de sécuriser les systèmes informatiques.

Pour la partie réalisation des travaux, une augmentation de 5.282.715 euros est demandée et porte essentiellement sur l'opération de la création du bassin Austerlitz (4.150.440 euros). La poursuite des travaux sur le déversoir d'orage Bugeaud affiche une augmentation de 300.000 euros, de 220.000 euros pour les usines Watt et Tolbiac, 200.000 euros supplémentaires sont également demandés pour assurer les travaux à réaliser dans le cadre du programme de voirie. De plus, 237.275 euros sont inscrits pour le prolongement du tramway T3 et 175.000 euros pour poursuivre la réhabilitation du secteur du 7^{ème} arrondissement.

c) Opérations pour compte de tiers – diminution de 2.870.000 euros

L'opération de dévoiement des réseaux sur le secteur de la rue de l'Évangile à réaliser dans le cadre des travaux de la ligne CDG-Express est reportée à 2022, le montant de 3.000.000 euros est donc annulé en 2021 sur le chapitre 45.

Un supplément de 130.000 euros est inscrit pour la poursuite des travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre de la mécanisation de la station de métro Place d'Italie à réaliser pour le compte de la RATP.

d) Récupération avances sur marchés – diminution de 906.486 euros

Les récupérations d'avances sur marchés des opérations citées ci-dessus sont revues à la baisse en raison du décalage ou du report des opérations précitées à hauteur de 906.486 euros.

e) Opérations financières

Le chapitre 13 (subventions d'investissement) est diminué de 2.199.727,20 euros. Ce montant comprend les reversements au SIAAP des parts des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie de l'exercice 2021, l'annulation du remboursement au SIAAP de l'opération du déversoir d'orage Vincennes-Charenton en raison du portage de cette opération par le budget annexe de l'assainissement et l'inscription de 500.000 euros de participation à l'opération pour l'aménagement d'une voie nouvelle prolongeant la cité Debergue dans le 12^{ème} arrondissement.

Au chapitre 16, l'annuité de remboursement d'avances à l'Agence de l'eau Seine Normandie (nature 1678) est ajustée, soit une augmentation de 876.845,40 euros.

f) Opérations d'ordre

Les amortissements de subventions (chapitre 040, natures 139) sont ajustés à leur montant définitif connu à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 578.271 euros.

En symétrie de l'inscription en recettes (041-2031), un montant de 4.175.107,99 euros est inscrit en dépenses d'ordre au chapitre 041, natures 21311, 21315 et 21532 pour les études suivies de travaux à transférer sur les travaux de l'exercice 2020.

Récapitulatif des chapitres 20, 21, 23 et 45 :

AP – Fonds	AP BS 2021	CP BS 2021
Aménagements structurels	-600.000€	4.132.440,00€
Gestion automatisée GAASPAR		-1.000.000,00€
Amélioration de la gestion des sables	100.000€	-80.000€
Informatique et Télécommunications	235.000€	328.500,00€
Logistique	305.000€	335.000,00€
Réhabilitations		-2.173.000,00€
Réparations	500.000€	-1.615.000€
Aménagements de voirie	-62.725€	-662.725€
Opérations pour compte de tiers	140.000€	-2.870.000€
Reprise amortissements	4.175.107,99€	4.175.107,99€
Avances sur marchés	-348.000€	-988.000€
Récupération avances sur marchés	-500.000€	-906.486€
TOTAL	3.944.382,99	-1.324.163,01€

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation affiche un ajustement des crédits de paiement à la hausse de 4.108.242,03 euros en dépenses (hors restes à réaliser 2020) et à la baisse de 1.081.363,06 euros en recettes (hors reprise du résultat d'exploitation 2020). Le montant total inclut la reprise d'une partie de l'excédent 2020 en recette d'exploitation et porte la section d'exploitation équilibrée à 98.330.221,40 euros en dépenses et recettes.

2-1 Recettes d'exploitation

Après constatation des résultats de l'exercice 2020 à l'occasion du vote du compte administratif lors de la séance du conseil de Paris des 1, 2, 3 et 4 juin 2021 le montant de l'excédent de la section d'exploitation s'élève à 7.254.879,31 euros. Il est affecté en partie en recettes à la section d'exploitation à hauteur de 5.741.888,48 euros (ligne budgétaire R002) et permet d'actualiser l'autofinancement inscrit au chapitre 023 en recettes de la section d'investissement de 3.378.361,18 euros supplémentaires établissant ce montant total à 6.147.317,48 euros.

a) Recettes de gestion du service

La régie Eau de Paris a estimé la baisse de la redevance « part collecte » à 1.659.634,06 euros. Cette diminution est consécutive à la baisse constante de consommation d'eau potable et à l'impact de la crise sanitaire constaté depuis l'exercice 2020.

Compte tenu des derniers éléments disponibles, la redevance est ajustée à 60.368.061,92 euros.

b) Opérations d'ordre

Parallèlement à la section d'investissement (chapitre 040, natures 139), la section d'exploitation est créditée de 578.271 euros (chapitre 042, nature 777).

2-2 Dépenses d'exploitation

Un montant de 552.283,39 euros est inscrit en restes à réaliser de l'exercice précédent.

a) Dépenses de gestion du service

Il est proposé d'inscrire 544.559,67 euros supplémentaires au chapitre 011 « charges à caractère général ». Sur la nature 611 (sous-traitance générale), 470.000 euros sont inscrits afin de réaliser les prélèvements supplémentaires en égout dédiés au suivi du virus SARS-CoVD-2 pour la surveillance des hôpitaux et sites industriels et réaliser des analyses des eaux usées à effectuer par la régie Eau de Paris dans le cadre de la convention signée en 2020. Par ailleurs, 74.559,67 euros sont inscrits afin de couvrir l'avenant au contrat d'assurance du bâtiment Commandeur signé le 15 décembre 2020.

Le montant du chapitre 012 (masse salariale) est diminué de 480.000 euros. Le montant de la masse salariale est ajusté en s'appuyant sur les résultats du compte administratif 2020 et en tenant compte des redéploiements et des mouvements de personnels.

Une nouvelle offre d'accueil est proposée au public pour la réouverture prochaine du musée des égouts et comprend la diffusion d'extraits de films dont les scènes se déroulent dans les égouts parisiens. Les droits d'auteur afférents à ces extraits filmographiques et photographiques s'élèvent à 10.000 euros supplémentaires et sont inscrits sur la nature 6518.

Les charges financières inscrites en chapitre 66 sont actualisées en diminution de 66.513,68 euros.

Il est proposé une augmentation de la nature 6743 (dépenses exceptionnelles) de 250.000 euros afin de rééquilibrer les dépenses liées aux actions à l'international à charge équivalente sur les deux budgets annexes.

Le chapitre 022 est crédité d'un montant de 170.000 euros supplémentaires.

b) Opérations d'ordre

Les dotations aux amortissements (chapitre 042, nature 6811) sont ajustées à leur montant définitif connu suite à la clôture de l'exercice précédent, soit 26.652.574,54 euros.

En parallèle du chapitre 021 de la section d'investissement, il est proposé d'inscrire une augmentation du chapitre 023 de l'ordre de 3.378.361,18 euros en autofinancement complémentaire.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021, à l'occasion de ce budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris